



SUD Collectivités Territoriales de Saint-Herblain
2 rue de l'hôtel de Ville 44800 Saint-Herblain

Monsieur le Maire
BP 50167
44802 Saint-Herblain

Saint-Herblain, le 11 décembre 2023

Objet : Autorisation spéciale d'absence Congé Menstruel

Monsieur le Maire,

Le 30 mai dernier, le syndicat SUD vous a interpellé sur la question du congé menstruel pour vous demander que la Ville de Saint-Herblain mette en place deux jours de congés spéciaux pour les agentes souffrant d'endométriose ou de règles douloureuses.

Conformément à l'exemple de l'Espagne, ainsi que de certaines collectivités françaises telles que Saint-Ouen et la Métropole de Lyon, **la Ville d'Orvault vient d'adopter une mesure similaire en faveur des agentes de sa collectivité** souffrant de règles douloureuses, d'endométriose ou d'autres pathologies liées aux menstruations.

Le syndicat SUD vous demande d'en faire de même en instaurant un congé menstruel pour les agentes de la Ville de Saint-Herblain. Nous demandons la possibilité pour les agentes de poser jusqu'à deux journées de congés par mois, qu'elles puissent aménager leur emploi du temps ou télétravailler, sans qu'aucune journée de carence ne leur soit décomptée.

Une personne sur cinq souffrent de crampes sévères pendant ses règles, une personne sur dix d'endométriose et la même proportion du syndrome des ovaires polykystiques. Ces pathologies peuvent être handicapantes et avoir un impact sur l'activité professionnelle. **Des mesures doivent être mise en place pour améliorer l'égalité femmes-hommes, au sein de la Ville de Saint-Herblain.** Si la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle pour notre Collectivité, il est donc essentiel aussi d'être exemplaire vis-à-vis des agentes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le bureau de SUD